Miroir rectangulaire pour usage domaine public

Rolléco	
Adresse	2 Rue Louis ARMAND
Ville	59200 TOURCOING
E-mail	contact@rolleco.fr
Téléphone	03 20 22 00 11

- Peut être utilisable sur la voie publique : le miroir doit être installée en agglomération. Panneau blanc en PVC extrudé sérigraphié 6 mm d'épaisseur.
- Format du panneau : 60 x45 cm
- Format du miroir : 40 x 30 cm
- Distance de vision : 4 à 6 mètres
- Poids : 3kg

POSITIONNEMENT DES MIROIRS DE SORTIE - USAGE DOMAINE PUBLIC

Extrait de l’arrêté du 21/09/1981 réglementant la pose d’un miroir routier en milieu urbain :

En agglomération, le miroir peut être utilisé sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :
- mise en place d’un régime de priorité, avec obligation d’arrêt STOP pour l’utilisateur
- distance entre la bande d’arrêt et le miroir inférieure à 15 m
- limitation de vitesse sur la route prioritaire inférieure ou égale à 50 km/h
- implantation à plus de 2,30 m de hauteur
- trafic essentiellement local sur la route où est implanté le STOP précité

Miroir rectangulaire pour usage domaine public

Référence	Prix